COMMUNE DE POTELIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POTELIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ANDRÉ, Maire.

Présents : MM. ANDRÉ Jean-Paul, AUBENAS Patrick, BONNEFOI Thierry, MANIVET Jean-Claude, DEVILLIERS Sébastien, BECERRA Pierre-Joël et Mmes DUCROT Elodie, BOSSENNEC Catherine, RODIER Clémentine

Absents : Mmes VUILLERMOZ-BONNEFILLE Angéline ayant donné pouvoir à Mme DUCROT Elodie et APARICIO Claire ayant donné pouvoir à Mme RODIER Clémentine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Mme RODIER est nommée Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Ordre du jour :

- Vote des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
- Validation du Procès-Verbal du 13/05/2026
- Adhésion à une nouvelle convention de service avec ADS Alès Agglomération pour l'année 2026.
- Présentation des travaux de rénovation de la Mairie et information sur la nécessité de faire réaliser un DPE pour bénéficier de subventions.
- Modification du parcellaire cadastral Buisson/Commune
- Situation de la station d'épuration de Bouc
- Mise aux normes du coffret des cloches de l'église
- Questions diverses

Délibération n° 2026/30
Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats des élections sont les suivants :

- Délégué élu :
 - ✓ M. ANDRÉ Jean-Paul — 11 Suffrages obtenus
- Suppléants élus :
 - ✓ M. AUBENAS Patrick — 10 Suffrages obtenus
 - ✓ M. BONNEFOI Thierry — 10 Suffrages obtenus
 - ✓ Mme DUCROT Elodie — 6 Suffrages obtenus

Le procès-verbal de désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs sera remis dans les locaux de la sous-préfecture d'Alès dès lundi 8 juin matin.

Approbation du Procès-verbal du 13 mai 2026

Relecture et validation

Délibération n° 2026/31
Avenant de prorogation à la Convention de prestation de service pour 2026 de la commune au service instruction des ADS d'Alès Agglomération

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant de prorogation à la convention de prestation de services pour 2026 de la commune de Potelières au service commun instruction des ADS d'Alès Agglomération.

Jusqu'au 30/04/2026, la commune avait choisi d'adhérer au choix n°1, à savoir l'envoi au service commun des seules DP valant division foncière ou lotissement.

La commune souhaite changer son choix à partir du 1er mai 2026 et opter pour le choix n°2 : envoi de l'ensemble des DP au service commun.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant de prorogation de cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation de la convention de prestations de service ainsi que tout acte afférent en cours et à venir.

Plan communal de sauvegarde

Le Maire informe le Conseil municipal que le PCS doit être effectué en collaboration avec Predict et servira à l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PCIS), qui doit être validé avant la fin de l'année. La convention avec AB Cèze qui regroupe les communes concernées a été signée.

Présentation des travaux de rénovation de la Mairie et information sur la nécessité de faire réaliser un DPE pour bénéficier de subventions.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) a été réalisé avant de mener les travaux, afin de pouvoir bénéficier de subventions. Les économies d'énergie qui sont attendues sont importantes. Une demande de subvention va être effectuée.

Mise aux normes du coffret des cloches de l'église

Le Maire indique au Conseil municipal que la mise aux normes du coffret des cloches de l'église de Potelières est nécessaire. La société Bodet Campanaire propose un devis de 1791 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le devis
- Autorise le Maire à signer ce devis afin de lancer les travaux

Situation de la station d'épuration de Bouc

Le Maire informe le Conseil municipal que la DDTM a procédé à un contrôle inopiné de la station d'épuration de Bouc. Un rapport de manquement a été établi, avec mise en demeure pour la Commune de procéder à diverses interventions (débroussaillage du ruisseau récepteur, communication des interventions sur la station, gestion des boues…). La Commune se rapproche du bureau d'études en charge du schéma directeur d'assainissement en cours et d'AB Cèze, gestionnaire du ruisseau. Un accord des propriétaires riverains est nécessaire pour qu'on puisse enlever les embâcles gênant la circulation de l'eau, sans procéder pour autant au curage.

Communication du Maire

A la suite de sa dissolution, l'association Les amis de St Pierre de Potelières a effectué un don de 4620,85 euros. Il est décidé d'utiliser cette somme en priorité pour la restauration de la statue de la Vierge, lorsque la parcelle où elle est située sera la propriété de la commune.

Un élagage des arbres de l'allée du château va être réalisé par le propriétaire.

Un courrier a été transmis à la Présidente du Tribunal de Commerce de Nîmes au sujet de la situation de l'ancien établissement Gard, dont l'accès n'est plus sécurisé, occasionnant des intrusions multiples malgré le fait que le mandataire en ait été informé. La Sous-Préfecture sera également informée.

La séance est levée à 21h30,

Potelières, le 05 juin 2026,

Clémentine RODIER
La Secrétaire de séance

Jean-Paul ANDRÉ
Le Maire